

Paris, le 24 avril 2018



**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE  
L'ENVIRONNEMENT  
FORCE OUVRIÈRE**

Mme Régine ENGSTRÖM  
Secrétaire générale  
MTES/MCT

Madame la Secrétaire générale,

En matière de conditions de travail et de reconnaissance, au moment même où notre Ministère finalise sa charte « égalité hommes femmes », nous voulons souligner, une fois encore, une réalité inacceptable à savoir la discrimination que subit le corps des SACDD, corps à 70 % féminin en matière de promotions, de régime indemnitaire et aussi de possibilités d'affectation.

Votre administration a mis en œuvre un plan de requalification de B en A pour les SACDD depuis 2017. Ce dernier avait suscité beaucoup d'espoir pour nos collègues. Mais cette légitime espérance s'est vite transformée en déception pour plusieurs raisons :

- d'abord du fait de la faiblesse de sa volumétrie, avec seulement 200 postes ouverts répartis sur 3 ans, les SACDD doivent se contenter de 67 postes d'attachés supplémentaires par an jusqu'en 2019,
- de plus, l'adhésion de nos Ministères au CIGEM avant la mise en œuvre du plan a contraint sa forme au seul dispositif de concours interne, ouvert également aux fonctionnaires de catégorie B et C des autres ministères et des autres Fonctions Publiques,
- enfin, les lauréats du concours interne vont effectuer un an de stage sans avoir l'assurance d'être titularisés au grade d'attaché à son issue.

FORCE OUVRIÈRE l'a souvent dénoncé, les SACDD ont été les seuls agents de nos ministères à ne pas bénéficier d'une liste d'aptitude et d'un passage en CAP dans le cadre de cette requalification.

Comme lors de la dernière CAP des SACDD, nous renouvelons notre demande d'un bilan exhaustif des lauréats du concours interne 2017 par genre, catégorie de personnel, grade et origine ministérielle.

S'agissant du RIFSEEP, les SACDD ne sont pas reconnus à leur juste valeur au sein de nos Ministères. La grille des groupes de fonctions en est l'illustration. Les réelles missions exercées par les SACDD sont sous-estimées et converties en un laconique intitulé de poste générique.

Plus de 55 % des SACDD, tout grade confondu, sont dans le groupe de fonctions le plus bas. Cette répartition qui entraîne un déclassement de certaines missions n'est pas acceptable et est ressentie par les agents comme une injustice. Lors de la bascule PFR/RIFSEEP, la DRH s'était engagée à organiser un chantier sur la cotation des postes des SACDD. Or, après plus de deux ans d'exercice RIFSEEP, cette promesse n'a pas été tenue. Les SACDD doivent se contenter d'être par exemple « chargé de mission » ou « chargé d'étude » dans le groupe 3 alors que leur fiche de poste implique de fortes responsabilités ou des expertises reconnues au quotidien. Nous vous demandons donc de mettre en œuvre ce chantier de cotation des postes prévu de longue date.

---

**MTES / MCT Permanence SNP2E-FO**

Arche de la Défense – colline sud – plot I - 30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04 -

Téléphone : 01.40.81.24.20 - Télécopie : 01.40.81.24.13 - Mél : [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net)

La DRH doit préparer la note de gestion RIFSEEP de 2018. Nous trouvons inadmissible que cette dernière soit diffusée systématiquement en fin d'année. Cela entraîne des conséquences négatives pour certains agents et contredit votre engagement de ne pas pénaliser financièrement en 2018 les agents affectés en établissement public qui sont candidats à la mobilité en services déconcentrés ou en administration centrale. En effet, tant que la note de gestion n'est pas diffusée, ces derniers sont toujours considérés comme des nouveaux entrants dans nos ministères et subissent une diminution très importante de leur rémunération.

Comme vous le savez, FORCE OUVRIÈRE a dénoncé la mise en œuvre du RIFSEEP et sa déclinaison la plus rigoureuse dans nos ministères. Contrairement aux objectifs initiaux affichés par la DGAFP, ce dispositif indemnitaire bloque les mobilités, entrave les parcours professionnels, dévalorise la carrière des SACDD. De plus, nos Ministères sont les seuls à pénaliser financièrement certaines mutations ! Nous déplorons votre manque d'ambition et votre déconsidération pour les SACDD dans la gestion de cet outil indemnitaire.

Dans le cadre de la nouvelle note de gestion, nous exigeons qu'il n'y ait pas de baisse de rémunération lors d'une mobilité dite descendante et une valorisation financière lors d'une mobilité dite latérale. Rappelons qu'il s'agit également d'un de vos engagements.

Cette année ne doit pas être une nouvelle année blanche pour les SACDD en matière de régime indemnitaire. Force a été de constater que les SACDD ont été les seules catégories B de la Fonction Publique d'État à ne pas avoir perçu de CIA en 2017. Alors que les Ministères dont vous avez la charge, ont rendu 16 millions d'euros de masse salariale l'année dernière !

Nous vous demandons également une revalorisation pérenne de l'IFSE pour l'année 2018. En effet, les SACDD ne peuvent plus accepter d'assurer des responsabilités professionnelles toujours plus lourdes, et ne pas être reconnus par leurs Ministères. Et ce n'est pas la grille de salaire de la catégorie B du PPCR qui leur apportera une reconnaissance financière à la hauteur de leur qualification ou de leur fonction. Nos grilles indiciaires sont si peu attractives que des agents de catégorie C promus au grade de SACDD renoncent à leur promotion, pour ne pas perdre d'argent !

Les SACDD représentent plus de 6000 agents, vous vous devez, Madame la Secrétaire générale, d'admettre leur travail, leur technicité et leur expérience professionnelle à travers leur déroulement de carrière, la valorisation de leur poste et leur rémunération.

Veuillez croire, Madame la Secrétaire générale, en l'expression de notre haute considération.



Stéphanie FERRARI-PAILLET  
Secrétaire nationale du collège  
SACDD SNP2E-FO